

**UNIVERSITE D'ANVERS
INSTITUT DE POLITIQUE ET DE GESTION DU DEVELOPPEMENT
CENTRE D'ETUDE DE LA REGION
DES GRANDS LACS D'AFRIQUE CENTRALE**

Villa C
Middelheimlaan 1, 2020 Antwerpen

**RWANDA.
LES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME PAR LE FPR/APR**

Plaidoyer pour une enquête approfondie

par

S. Desouter et F. Reyntjens

Première partie

Working Paper
Anvers
juin 1995

Table des matières

page

PREMIERE PARTIE

Introduction	3
Méthodologie	6
Violations depuis 1990	8
Massacres cachés	10
Disparition de populations	14
Tortures	15
Massacres de l'élite hutu	18
Massacres à grande échelle	23
Expulsion des populations	30
L'ONU devant les violations	34
Conclusions	37
Sources	39
Abréviations	43
Index	44

DEUXIEME PARTIE

Annexes	47
---------	----

Introduction

En 1994, le Rwanda a été la scène d'une violence extrême. Des centaines de milliers de personnes ont été les victimes du crime de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Le génocide et les massacres politiques sont relativement bien documentés¹ et les média en ont amplement parlé. La responsabilité de l'ancien régime est écrasante.

En revanche, on a peu parlé des crimes commis par le Front Patriotique Rwandais (FPR) avant, pendant et après la reprise de la guerre en avril-juillet 1994. C'est dû à de nombreuses raisons qu'on évoquera plus loin, mais il faut déjà constater ici que le génocide commis par l'adversaire du FPR a contribué de façon décisive à ce silence : l'opinion non-avertie a raisonné en termes de "bons" et de "méchants", et puisqu'on connaissait les "méchants", les autres devaient être les "bons". Et si les deux étaient des "méchants"...?

En réalité, le FPR s'est rendu coupable de crimes odieux, et cela depuis qu'il a entamé la guerre en octobre 1990. Ces violations des droits de l'homme n'ont jamais pu faire l'objet d'enquêtes sérieuses. C'est ainsi que, tout en constatant que le FPR s'est rendu coupable de graves atteintes aux droits de l'homme, une commission internationale se plaint de ce que son travail a été saboté par le FPR et estime qu'elle n'a pu mener une enquête approfondie². Le document présenté ici ne remplace pas ces enquêtes, loin delà, mais il veut au moins montrer que celles-ci sont nécessaires et devraient rapidement être menées. Nous estimons en effet qu'il existe trop d'indications sérieuses et concordantes de crimes contre l'humanité commis par le FPR et son armée (APR) pour continuer à ne pas vouloir savoir. Pour qu'il n'y ait pas le moindre malentendu, nous devons insister sur le fait que ceci ne constitue en rien une tentative de "révision" du génocide : celui a eu lieu et ses auteurs doivent être identifiés, poursuivis et punis.

Pour le régime actuel de Kigali, le génocide contre les Tutsi est devenu un atout politique, qui sert à faire admettre par la communauté internationale ses propres violations du droit humanitaire et à légitimer une gestion dictatoriale. Cependant, si les crimes commis par le FPR ne rendent pas moins grave le génocide et ne diminuent en rien la responsabilité de ses auteurs, à son tour le génocide ne peut être un prétexte pour ignorer ou minimiser les crimes commis par le FPR et pour tolérer une nouvelle pratique d'impunité. La découverte de la vérité à ce sujet a d'ailleurs une raison éminemment pratique. En effet, le Tribunal pénal international sur le Rwanda est en place et son mandat inclut, à part le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre; or ce rapport comporte de nombreux indices sérieux que le FPR/APR s'est

¹ Le rapport le plus étoffé reste jusqu'à présent celui publié en septembre 1994 par African Rights sous le titre Rwanda, Death, Despair and Défiance, dont une nouvelle édition révisée et étendue doit paraître en juillet 1995. Cette référence ne signifie nullement que nous souscrivons à l'entièreté de ce rapport. En effet, alors que sa présentation factuelle des violences apparaît comme le fruit d'une recherche ardue et minutieuse, ses considérations historiques et interprétations politiques sont sujettes à caution.

² Fédération Internationale des Droits de l'Homme et al., Rapport de la Commission internationale d'enquête sur les violations des droits de l'homme au Rwanda depuis le 1er octobre 1990, mars 1993, p.66-75.

rendu coupable de ces derniers. A ce titre, le Ministère public près ce Tribunal a le devoir de les instruire et de poursuivre s'il y a lieu.

L'image qui se dégage du document qui suit est désolante : le FPR et son armée sont responsables de la mort de dizaines de milliers de civils innocents, de tortures, du déplacement de plus d'un million de personnes dès avant la reprise de la guerre en 1994, d'emprisonnements arbitraires et de la mise en place d'un régime sécuritaire fondé sur la terreur.

Le génocide et les autres crimes commis par l'ancien pouvoir ont été précédés par des violations moins graves des droits de la personne que celles dont le FPR s'est rendu et se rend coupable. Est-ce que la communauté internationale, déjà si discréditée dans la région des grands lacs d'Afrique centrale, fermera les yeux devant un nouveau génocide, cette fois-ci dans l'autre sens, avant de réagir ? Dira-t-elle une nouvelle fois qu'elle n'a pas su?

Les fautes de style et de grammaire (la plupart des auteurs ne sont pas des francophones) ont été conservées dans les extraits que nous publions plus loin. En revanche, les coquilles et les fautes de frappe évidentes ont été corrigées. Les noms des personnes citées dans les textes ont été reproduits tels quels, même s'ils comportent parfois des contradictions.

Il nous reste de remercier ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de cette étude. Nous nous adressons d'abord à la masse anonyme d'hommes et de femmes, Rwandais et autres. Leurs témoignages sont la base de la présente étude. Nous nous en voudrions d'oublier notre collaborateur K.J., qui a préféré garder l'anonymat, mais sans qui ce travail n'aurait sans doute pas vu le jour. Enfin, nous tenons à remercier l'Université d'Anvers, qui a soutenu ce travail du point de vue logistique.

Puisse cette étude inciter ceux habilités à le faire, notamment les associations internationales de promotion des droits de l'homme, les instances compétentes de l'ONU et les partenaires bilatéraux du Rwanda, à mener des enquêtes sérieuses en vue de la découverte de la vérité et à contribuer ainsi à éviter que le Rwanda ne sombre une nouvelle fois dans un désastre humanitaire.

Méthodologie

Nous disposions de seize grands classeurs de bureau, contenant un amalgame d'articles, de chroniques, de lettres, de témoignages, de notes de terrain, de rapports, d'extraits de journaux et d'hebdomadaires, de pamphlets, etc... Tous les documents datent d'entre octobre 1990 et aujourd'hui. Certains sont inédits, uniques et/ou privés. Ces documents avaient été classés d'après leur date d'émission. Ce qui veut donc dire que les faits et gestes qu'ils contiennent, ne coïncident pas nécessairement avec les dates d'émission. Ainsi par exemple, un article ou une lettre datés de septembre 1994 peut très bien traiter d'événements d'octobre 1992 et ainsi de suite. Nous n'avons utilisé que très peu les documents essentiels assez répandus dans le grand public, tels que les rapports d'Amnesty International, Africa Watch, l'ONU et les Organismes des Droits de l'Homme. Il en va de même pour les rapports des ONG. Soit parce qu'ils sont assez connus, soit et surtout parce qu'ils ne contiennent pas ou très peu, l'information que nous cherchions.

A part nos propres documents, nous avons consulté les rapports suivants:

- Groupa Solidaridad y ayunda humanitaria a Rwanda. Madrid 30 mai 1994.
- Human Rights Watch. Rapport du 7 juillet 1994.
- M.A. à Bukavu du 15-20 octobre 1994 (gardé anonyme pour la publication).
- U.T & J.M. de Bukavu du 24 novembre 1994 (gardés anonymes pour la publication).
- Muhire Aloïs. Ancien Sous-préfet de la préfecture de Byumba et publié par COOPIBO.
- Massacres du FPR dans les communes de l'Est. Témoignage d'un ancien bourgmestre (nom et source gardés anonymes pour la publication).

Des seize classeurs à notre disposition, nous en avons choisi deux au hasard, à dépouiller. Il s'agit des dossiers des mois de juin et d'octobre 1994. Pour certains événements nous avons également puisé dans d'autres sources apparues ultérieurement. Nous les citons aux endroits appropriés. Chaque document qui contient des violations contre les droits de l'homme commis par le FPR/APR, a été classé par ordre chronologique. Chaque document a été numéroté et chaque feuille a reçu un chiffre pour la pagination.

Ensuite les événements rapportant des violations graves commises par le FPR/APR, ont été reportés en résumé sur 295 fiches. Les fiches ont reçu un numéro facilitant ainsi la consultation. Une classification alphabétique par type de violation a été inscrit sur chacune des fiches:

(A) les *expulsions* apparemment planifiées de populations de leurs terres et de leur biens ainsi que des actes concrets empêchant leur retour.

(B) les *élimination* physique et apparemment systématique de l'élite hutu. Par élimination physique nous entendons aussi bien les meurtres que les actes d'intimidation et de terreur, empêchant les élites en exil de retourner dans leur pays.

(C) les *élimination en masse* des populations d'une colline, d'une commune, d'un secteur, voire même d'une région sur base de critères ethniques. Soit en tuant, généralement mais pas exclusivement à la mitrailleuse et/ou à la grenade durant des réunions convoquées par le FPR. Soit en tuant les hommes et les adolescents - mais aussi les garçons entre 4 et 12 ans³ - la nuit dans leurs maisons, repérées la veille.

(D) les *vengeances* individuelles, avouées ou niées par le FPR.

(E) les cas de *tortures* et d'exécutions sommaires avec une cruauté particulière. Certaines formes reviennent en effet régulièrement à tel point que l'on peut les considérer comme typiquement FPR.

Chaque **événement** avec le nombre des victimes a été noté sur une fiche. L'événement a été **daté**, avec précision ou approximativement si la date exacte n'était pas connue ou si l'événement s'est prolongé durant plusieurs jours. L'événement a été **situé géographiquement**. Nous y avons apporté un quota quant à la **fiabilité** des faits rapportés : sûre, probable et à vérifier. Nous avons prévu sur chaque fiche une place afin de pouvoir y noter des qualifications juridiques. Enfin des rubriques pour d'**autres versions**, les **sources** et des **notes** ont été également prévues. La classification est basée sur une simple numérotation. Tout ce travail est encore en cours.

Finalement, les fiches ont été introduites dans un ordinateur⁴ afin de pouvoir permettre d'effectuer ultérieurement d'autres recoupes et des recherches plus affinées.

La composition du présent abrégé est le résultat d'un dépouillement des 1.500 (quinze cent) premiers pages de nos archives. Les citations sont précédées par une première colonne renvoyant au numéro correspondant du document consulté. La deuxième colonne renvoie au numéro de la fiche analytique.

Etant donné le peu de la masse documentaire qui a pu être dépouillée⁵ et l'inégalité de la qualité des 295 fiches, nous nous sommes contentés d'en choisir une trentaine à nos yeux assez significatives et représentatives. Notre travail est donc loin d'être complet. En fait, il ne représente qu'un **échantillon** d'une réalité qui nous semble beaucoup plus énorme et inquiétante par rapport à nos informations initiales d'il y a un an. Le présent document ne peut donc être un point final, mais ne constitue qu'un point de départ.

³ Témoin no 1 parmi beaucoup d'autres (29 octobre 1995) LIRDHO, décembre 95, Bukavu.

⁴ A l'Institut de politique et de gestion du développement de l'Université d'Anvers.

⁵ Nous estimons l'ensemble de nos archives (sans les livres, les rapports et les brochures) à quelque 10.000 (dix mille) pages.

Violations depuis 1990

Trois époques devront être considérées : celle depuis octobre 1990 et portant sur les crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, une deuxième à partir du 6 avril 1994 jusqu'à la prise du pouvoir par le FPR le 18 juillet 1994 et la troisième après la prise du pouvoir jusqu'à aujourd'hui. Ce travail est immense car si d'un côté les documents et les témoignages venant des réfugiés deviennent de plus en plus nombreux, par contre les témoignages et les enquêtes vérifiables à l'intérieur du Rwanda sont pratiquement impossibles à obtenir et cela pour plusieurs raisons. D'abord le FPR/APR, très bien-organisé, ne permet aucune critique et terrorise ceux qui osent élever la voix. Nous savons qu'au moins depuis le début 1995, le régime organise des réunions sur les collines au cours desquelles la population est menacée et instruite de dire, en cas d'enquête internationale, que les milices hutu plutôt que le FPR/APR ont commis les meurtres⁶. Jusqu'à présent le FPR a toujours fait obstruction, ou a falsifié les données⁷ voire même carrément refusé toute enquête sérieuse sur terrain.

Les témoignages réunis et publiés par "Solidarité internationale pour les réfugiés rwandais"⁸ et portant essentiellement sur les massacres du FPR pendant la période de la guerre et de la guérilla, constituent une contribution importante dont il serait sage de tirer profit si l'on veut rendre justice à toutes les victimes de cette époque dramatique du Rwanda. Il en va de même pour les "Témoignages de nouveaux réfugiés sur les violations des droits de l'homme perpétrés par le FPR"⁹. Des constats accablants pour le FPR, faits dans le rapport Gersony qui parle de 30.000 morts, ont fait l'objet d'un véritable embargo au sein de l'ONU et on a réussi à l'enterrer purement et simplement.

Depuis novembre 1990, alors que l'acquis du FPR sur le terrain était anéanti par les FAR, le FPR abandonne les règles d'une guerre classique et s'engage dans une guérilla¹⁰.

Des représailles sur la population, accusées de complicité avec l'adversaire, sont mentionnées par diverses instances¹¹. On cite déjà en 1991 des attaques du FPR sur des civils déplacés à la recherche de nourriture et de soins médicaux. Les déplacements forcés des populations du nord-Rwanda vers l'Ouganda sont connus¹².

⁶ Correspondances privées.

⁷ Notamment en faisant disparaître les charniers.

⁸ Les non-dit sur les massacres au Rwanda. Première partie octobre 1994. Solidaire-Rwanda/Dufatanye asbl.

⁹ Ligue des réfugiés rwandais pour les droits de l'homme (LIRDHO). Partie 1 de décembre 1994.

¹⁰ Dans un premier temps, la guerre a été "classique" et le FPR l'a perdue. Dans un deuxième temps elle est devenue une guérilla. Exercé et entraîné à ce type de guerre en Ouganda, le FPR est maître dans la matière.

¹¹ Commission, 1993, p. 71-72; Amnesty International 1992, p. 22.

¹² P. Dupont, 1993. "Burgeroorlog in Rwanda" p. 9. UFSIA, Antwerpen.

docum. fiche

83 ADL déjà avait publié en 1992 une liste de 790 personnes "en grande majorité victime des attaques des Inkotanyi", recueillie par des missionnaires entre 1990 et 1991.

La mission des droits de l'homme envoyé au Rwanda en 1993 avait constaté de graves violations des droits de l'homme par le FPR et cela malgré le refus de ce dernier de faciliter des enquêtes sur son territoire conquis.

Ces tueries continuent jusqu'aujourd'hui dans les camps des déplacés et ailleurs à l'intérieur du Rwanda.

Massacres cachés

Comment se fait-il que le FPR a pu cacher¹³ ses crimes devant la communauté internationale ? Plusieurs réponses peuvent être évoquées. Citons en quelques unes :

- Les corps des victimes sont entassés dans des fosses communes et brûlés à l'essence. On fait disparaître les cendres et le reste des ossements calcinés.
- Les cadavres sont empilés dans des camions et emportés dans des endroits inconnus (notamment en Ouganda) où ils ont été ensevelis dans des fosses communes.
- Parfois après avoir enterré les corps dans des fosses communes, les corps sont ensuite et après un certain temps, déterrés et brûlés ou jetés dans des fosses communes dans des zones qualifiées "militaires" (notamment à Kisaro, préfecture de Byumba, mais aussi ailleurs dans tout le pays).
- Les lieux d'enterrement sont bien cachés. Par exemple dans des endroits peu accessibles de la Forêt de Nyungwe¹⁴, très souvent aussi dans des latrines des maisons¹⁵, et cela pratiquement partout sur le territoire rwandais.
- Le FPR invitait les habitants à venir les rejoindre pour l'un ou l'autre travail ou pour une réunion. En route ils étaient massacrés¹⁶.
- Les cadavres ont été évacués par les rivières et les lacs, mais officiellement et pour l'extérieur, ils étaient tous qualifiés être tutsi, victimes des milices Interahamwe hutu .

¹³ Beaucoup de violations sont néanmoins connues dans les milieux informés de l'ONU, des ONG, des Organisations des Droits de l'Homme, des missionnaires et des Eglises.

¹⁴ Un employé de la Croix Rouge aurait révélé que lui et ses collègues allaient enterrer les corps de personnes égorgées par le FPR dans la forêt de Nyungwe. Lorsque les habitants entendaient un véhicule des Inkotanyi en liesse, ils savaient que ces derniers transportaient des cadavres dans la forêt (témoin no 56. LIRDHO. o.c.).

¹⁵ (...) D'autres massacres ont eu lieu au petit centre de Butera, cellule Kagasa, secteur et commune de Mugina, en préfecture de Gitarama. Les militaires du FPR y ont massacré un nombre très élevé de personnes qu'il m'est impossible de dénombrer. Ils les ont tuées avec des hoes et les ont jetées dans des W.C. Lorsque les W.C. étaient pleins, les maisons abritant ces W.C. étaient détruites et les traces bien cachées (...)" (témoin no 69. LIRDHO. o.c.).

¹⁶ Cela s'est passé par exemple à Gisovu (préfecture de Cyangugu) à la fin du mois d'octobre 1994. Au moins 583 personnes y ont péri sous les balles du FPR. Les Inkotanyi ont attaqué les camps de déplacés se trouvant respectivement au rocher de Ndaba, à Birambo, et à Rugabano. Ils y ont tué 14 personnes. Les rescapés se sont réfugiés à Gikongoro. Le 6 novembre 1994, des Inkotanyi ont ouvert le feu sur le camp de Kaduha en préfecture de Gikongoro (témoin no 57. LIRDHO).

- Menace des populations pour qu'elles ne témoignent pas ou qu'elles soutiennent que se sont les milices hutu ou les FAR qui ont commis les crimes (p.ex. région Est, Mutara préfecture Byumba).
- Organisation de prisons dans des endroits non-connus, voire dans des bâtiments privés, des containers, etc... En outre, des camps de concentration sembleraient exister, notamment dans le Parc de l'Akagera, interdit d'accès aux étrangers.
- Des endroits où des tueries ont eu lieu, sont déclarés "zone militaire" et interdits d'accès aux observateurs extérieurs.
- Quand on découvre un charnier on dit que se sont des Tutsi, victimes des milices Interahamwe.
- Faire croire que la population hutu dans son ensemble a trempé dans les massacres des Tutsi, ce qui permet au FPR de se faire aisément pardonner pour des "vengeances inévitables", des "dérapages" et des "actes d'auto-défense".
- Faire gonfler - jusqu'à plus de 1,5 millions¹⁷ - le nombre des tués. Ainsi on peut intimider et accuser de "révisionnisme", ceux qui émettent des doutes sur ces chiffres jamais vérifiés. Car ne s'en suit-il pas logiquement que, devant un nombre si impressionnant, et ne disposant pas de "matériel d'exécution de masse", le nombre des massacreurs hutu devra être en relation avec le nombre des victimes avancés. La "globalisation" est ainsi devenue un thème fréquemment utilisé.

D'autres éléments convergent pour générer une véritable "complicité du silence". Ceux oeuvrant au Rwanda dans les ONG, des églises, des organismes internationaux et des coopérations bilatérales n'osent rien dire par peur de devoir quitter le pays et/ou d'envenimer les relations avec le régime. De nombreux Rwandais, y compris dans des fonctions officielles, sont au courant mais craignent les représailles à leur encontre¹⁸ ou, s'ils se trouvent à l'étranger, à celle de leurs familles et amis¹⁹. Les associations rwandaises de promotion des droits de l'homme sont paralysées, sauf lorsqu'il s'agit d'enquêter sur le génocide ou de formuler des communiqués de soutien au pouvoir en place (le communiqué fait par le CLADHO après les "événements" de Kibeho est une illustration frappante de l'inféodation de ces associations au régime). Enfin, certaines personnes craignent que toute dénonciation des crimes commis par le nouveau pouvoir favorisera objectivement les responsables du génocide de 1994.

¹⁷ Chiffre avancé surtout entre juillet-décembre 1994, lorsque le nouveau gouvernement de Kigali sollicitait l'aide internationale.

¹⁸ On le leur rappelle de temps en temps. Il en est ainsi du cas bien connu du préfet de Butare, Pierre-Claver Rwangabo, tué d'après un rapport confidentiel du Ministère rwandais de l'Intérieur par des éléments de l'APR. Rwangabo s'était notamment insurgé contre les détentions arbitraires.

¹⁹ C'est le cas notamment de la famille de Nkiko Nsengimana, réfugié en Suisse: 18 membres de sa famille ont été tués par l'APR. Nous connaissons plusieurs autres personnalités réfugiées en Europe, qui sont au courant de nombreux faits précis, mais qui n'osent pas s'exprimer pour cette raison.

Quelques extraits de documents illustrent ce que nous venons d'avancer :

docum. fiche

- Plusieurs témoignages mentionnent que les soldats du FPR se sont déguisés en FAR ou se sont fait passer pour des Interahamwe.
- 2 4 "(...) Soldados del FPR, asesinaron en la provincia de Byumba a seis sacerdotes Éwandeses de la etnia hutu. Estos militares que iban disfrazados de 'Interahamwe , (milicias del MRND), fueron reconocidos como miembros del FPR, porque hablaban en swahili y en un deficiente kinyarwanda (...)"
- 84 18 "(...) Les militaires du FPR déguisés en FAR avec l'insigne du portrait de Habyarimana sur la poitrine (...)"
- 74 196 "Les mêmes témoignages affirment que plusieurs corps ont été, dans beaucoup de communes, entassés et brûlés par le FPR dans les huttes et maisons. Les os étaient emportés et filmés pour être mis sur le compte des massacres commis par les FAR (...)"
- 84 17 Des massacres à Gishamvu, Rusatira et Kigembe. Mujawamariya mentionne que les autorités FPR les font passer pour des victimes des milices hutu. Cela est très fréquent et presque systématique²⁰.
- 31 29 Reyntjens note le massacre de 1750 personnes à Save. L'accès au site est d'abord interdit à la MINUAR et quelque temps après, tous les corps ont disparu.
- 69 162 Les listes de Benaco parlent d'un massacre de 3.000 personnes au centre scolaire de Kirwa où les corps ont été entassés dans l'école qui a été ensuite incendié.
- 74 195 "(...) Des témoignages concordants font état de plusieurs fosses communes en préfecture de Byumba et de Ruhengeri dans lesquelles les soldats du FPR ont enterré plusieurs centaines de morts et au-dessus lesquelles ils érigeaient des bivouacs et huttes pour dissimuler leurs crimes ou brûlés dans les huttes et maisons (...)"

Amnesty International note "Amnesty International has known for several years that the RPF closely monitored and controlled movements of foreigners in areas under its control. Journalists and representatives of humanitarian organizations rarely talked to Rwandese citizens under RPF control without an RPF official being present. This ensured that before the new government came to power on 19 July 1994 very limited information about abuses by RPA could be gathered or made public by independent observers (...)"

²⁰ Même à Kibeho en mai 1994, l'APR a essayé, presque comme un réflexe de faire disparaître des corps. Le cas de Kisaro (Byumba) est un exemple, connu de tous les habitants de la région.

42 113 Le gouvernement de Kigali démentit la découverte d'une fosse commune de 400 cadavres. "(...) General Guy-Claude Tousignant sagte in Kigali ein kürzlich entdecktes Massengrab mit 400 Leichen werde von Gerichtsmedizinern der UNO untersucht (...)".

Le HCR accusait déjà en mai 1994 le FPR de tortures et de meurtres sur des civils à grande échelle. Beaucoup de cadavres ont été jetés dans l'Akagera près de Kibungo. Le porte-parole du HCR, Ruper Colville déclarait: "Ils incluent, ces raids dans des villages dont les habitants ont été conduits dans des écoles et mis en pièces à coups de machette"²¹.

²¹ AFP AA 1234/171056 GMT May 94.

Disparition de populations

Déjà bien avant la prise de pouvoir par les FPR à Kigali le 20 juillet 1994, de nombreux témoins ont signalé des massacres perpétrés par les troupes du FPR. Déjà en 1993, le FPR refusait des enquêtes sur son territoire par les instances internationales des Droits de l'Homme²². Ce n'était pas pour des raisons de "secrets militaires" mais pour cacher les massacres et les charniers surtout dans la région de Byumba²³ et le Mutara. Cette population s'est réfugiée essentiellement vers la Tanzanie parce que c'était la région la plus proche où elle pouvait être accueillie. Or les chiffres du camp²⁴ donnent lieu à des inquiétudes: où se trouvent toutes ces populations manquantes? D'après les témoignages recueillis au camp de Benaco-Lumasi, elles ont été massacrées. Il en est de même au camp de Goma pour les communes Tumba, Murambi, Buyoga et la région de Muyanza²⁵ en préfectures de Byumba et Kigali. Les témoignages à Bukavu-Goma (Zaïre) concordent avec ceux de la Tanzanie. Les prendre comme de la pure "désinformation" n'est pas très convaincant.

²² Commission, 1993, p. 71-72; Amnesty International 1992, p. 22.

²³ Des informations détaillées sur les populations massacrées par le FPR dans les préfectures Byumba et Ruhengeri peuvent être trouvées dans -- "Le non-dit sur les massacres au Rwanda" - Solidaire-Rwanda/Dufatanya asbl (novembre 1994); "Témoignages de nouveaux réfugiés sur les violations des droits de l'homme perpétrées par le FPR" Ligue des réfugiés rwandais pour les droits de l'homme (LIRDHO) Partie 1 décembre 1994 & partie II avril 1995.

²⁴ Chiffres du 31 août 1994 et tirées de "Solidaire Rwanda" du 19 septembre 1994.

²⁵ "(...) Le secteur Murambi (commune de Buyoga) qui comptait 5.155 répartis dans 1.192 ménages enregistre aujourd'hui seulement 849 déplacés. D'autres habitants ont été tués, d'autres encore sont portés disparus. Le FPR a ainsi tué 50 personnes à Rugwangara dans le secteur Nyabisiga en commune de Buyoga. Le 1 mai le FPR a tué des centaines d'habitants dans le secteur Cyuru en commune de Kinyami (...)" etc. docum. 44, p. 8.

Voici quelques chiffres de la population à Benaco recensée d'après la commune d'origine:

commune d'origine	population en 1991 sur place à Benaco	actuellement
Rusumo	120.000	114.000
Rukira	44.000	33.604
Rukara	58.000	23.000
Rutonde	40.000	5.435
Muhazi	42.000	3.156
Mugesera	40.000	4.261
Kayonza	44.600	7.388
Kigarama	61.000	20.546
Kabarondo	45.000	13.618
Birenga	72.229	27.873
Sake	38.000	2.666
Murambi	90.000	30.000

Ces chiffres montrent que la population, qui arrivait effectivement en Tanzanie, n'était pas très nombreuse comparée à ce qu'elle était dans ses communes d'origine en 1991. On pourrait en conclure que beaucoup n'ont pu s'enfuir à temps. Or les témoignages concordent pour dire que ces régions sont quasiment vidées de leur population originelle. Où est-elle alors? Les mêmes questions se posent quant aux réfugiés hutu burundais (40.000) installés dans le Mutara.

Les tortures

A part les tortures, qu'on pourrait appeler "courantes" (coups et blessures, intimidation et pression psychiques, viol, crevaisson des yeux, émasculination, ... etc.), il y en a deux qui méritent une attention particulière et qui ont été mentionnées par les réfugiés dans les camps du Zaïre, et de la Tanzanie et cela dès l'entrée du FPR sur la scène. Il s'agit de "agafuni" et de "akandoya".

1. L'"agafuni" : la victime est liée avec des cordages solides. Avec la douille d'une houe usée, on frappe d'un coup fort et sec sur la tête de la victime. Généralement un seul coup "bien donné" est mortel. La souffrance psychologique avant l'exécution est très grande.

2. L'"akandoya" : la victime est liée avec de solides cordes plastiques (imbarasasi) : les bras et les mains derrière le dos, les jambes pliées en arrière et reliées avec les bras. La victime est ensuite posée sur le ventre et forme un arc. On la laisse ainsi jusqu'à la mort généralement par asphyxie.

Ces deux formes de torture ont été signalées en Ouganda dans les années 70 et 80 et on admet généralement qu'elles ont été réintroduites au Rwanda par le FPR²⁶. En effet elles existaient dans le Rwanda ancien et n'ont plus été signalées jusqu'à l'arrivée du FPR. Certains se demandent alors si les corps que l'on a vu flotter dans le lac Victoria n'étaient pas des victimes du FPR. Car sur quelles bases jugeait-on l'ethnie des cadavres? et d'où venaient-ils? de l'intérieur du Rwanda? des régions nordiques du Rwanda? de l'Ouganda transportés par le FPR?

docum. fiche

84	43	Le document mentionne la torture dans les prisons de Kigali, des hommes pendus vivants, abandonnés les yeux crevés, femmes éventrées. "(...) Plus d'une dizaine ont été torturés, battus. On peut voir des plaies fraîches et surtout des traces de fil de fer qui ont tailladé les muscles des bras (...)".
38	94	Soeur M.A. a récolté des témoignages concordants des réfugiés
38	95	provenant de l'ancienne Zone Turquoise.
35	82	Amnesty International confirme.

²⁶ "(...) la méthode la plus connue et la plus répandue dans l'armée ougandaise, la NRA, qui consiste à attacher les bras de la victime dans le dos, au-dessus des coudes (...); parfois on attache également les jambes derrière le dos et on les suspend en l'air (torture dite de la "valise" ou de "l'attaché-case"). Rapport d'Amnesty International sur l'Ouganda, 1986-1989 page 54. Cette méthode de torture était monnaie courante dans la Maison Basiima, jadis dirigée en Ouganda par l'actuel chef militaire du FPR Paul Kagame. (La Lettre d'Information de la Coalition Ougandaise pour la Démocratie COD. Vol. 3 no 1, janvier 1993. page 9) Kagame était à cette époque le chef du Service de Sécurité militaire ougandaise. C'est de là d'ailleurs qu'il tient son sobriquet de "Pilate" à Basiima, parce qu'il prononçait presque toujours une sentence de mort (Crespo Sebunya in "Bangkok Post" 8 août 1994; e.a.).

Un document de témoignages récoltés par un intellectuel rwandais et une religieuse canadienne à Bukavu, parle de "traitements inhumains, de tortures et de mutilations, crevaison des yeux, enterrement vivant, empalement, etc. "(...) Les militaires du FPR basés à la frontière Rwando-Zaïroise à Mururu se livrent à la torture physique des gens. Cette torture se fait notamment par le martelage des articulations et la mutilation de certaines personnes: ablation des doigts, oreilles, oreilles et autres points sensibles du corps. Les mutilés sont ensuite contraints de passer la nuit dans une chambre dans laquelle est déversée de l'eau froide. Toute la nuit, ils ne peuvent ni sortir de la chambre ni même aller faire de petits et grands besoins. On fait subir ces traitements barbares aux gens, en vue de les forcer à avouer qu'ils auraient fait partie de la milice 'Interahamwe' ou d'avoir tué eux-mêmes des gens lors des massacres qui ont suivi l'assassinat du Président Juvénal Habyarimana (...)" . Le document donne de nombreux témoignages et détails sur les types de torture utilisés par le FPR/APR en 1994.

"(...) Un jeune homme originaire de la commune Mwendo, préfecture Kibuye (...) a déclaré avoir été témoin oculaire d'autres formes de torture infligée par les militaires du FPR à la population civile dans la localité de Mururu, à la frontière rwando-zaïroise à Cyangugu. Il affirme qu'il y a des fosses communes où lon enterre les personnes vivantes et que l'on crève les yeux aux gens supposés être Interahamwe, avant de les achever.

Une femme âgée de 19 ans qui habitait la commune Gafunzo, préfecture Cyangugu a été victime d'un poignardage au sein droit par l'un des 4 militaires du FPR qui l'avaient assaillie. Elle était restée à la maison en prenant soin de son frère malade, lorsque, ses parents s'étaient enfuis vers le Zaïre, par pirogue à la mi-Août 1994. Les assaillants en uniforme FPR (avec bottes en plastique) se sont empressés pour aller chercher un prétendu interahamwe qui serait rentré de l'exil et Font laissé agonisant croyant l'avoir achevé. Elle nous a dit qu'elle a été victime de cet acte barbare lorsqu'elle revenait de l'enterrement de 3 femmes du même secteur".

Human Rights Watch dénonce l'emprisonnement de 38 personnes dans un container.

On signale également des emprisonnements d'enfants, des prisons et des camps de concentration clandestins à travers le pays (et même jusqu'en Ouganda?).

"(...) Towards the end of May 1994 RPA soldiers were reported to have carried out numerous arrests of Hutu who had returned to their homes in the Mututu area from Burundi. Virtually all those arrested were subjected to "three-piece-tying"²⁷. In one incident a unit of about 10 soldiers and

²⁷ In August 1994 the Rwandese Vice-President and Minister of Defence, Major Général Paul Kagame (a former senior officer of Uganda's NRA), told Amnesty International representatives that "three-piece-tying" had been abolished and those found responsible

armed Tutsi civilians who had recently returned from exile are reported to have arrested and tied up all adult men and teenage boys in Mututu. They were first held in the compound of one Rutekeleza before being killed. (...) These and other killings caused many people in the area to flee to Burundi. There were claims that some of those who tried to escape were shot as they tried to cross River Akanyaru on the border with Burundi (...)".

35 83 "(...) A man who had been taken away (in Rutongo with her husband) reportedly returned and reported that those taken away, including her husband, had been tied up, hit on the head and killed, and that their corpses were being thrown into the river. She alleged that some women detainees were taken away by RPA soldiers and raped : she thought they were killed afterwards (...)".

35 76 AI mentionne également many prisoners held by the RPA have been subjected to a particularly painful forin of tying known in Uganda as "kandoya"²⁸ sometimes results in permanent injury and constitutes a form of cruel, inhuman or degrading treatment, prohibited under the terms of international human rights agreements (...)"

would be punished. However, this form of tying was reported to be still in évidence in August with bearing wounds around the elbows caused by ropes or flex used. (docum. 35)

²⁸ This manner of tying can be used as a method of restraint, but also be used deliberately to inflict pain and coerce prisoners during interrogation. After protests against its use in Uganda in 1986, Ugandas président Yoweri Museveni banned the practice by Uganda's National Résistance Army (NRA) in 1987. Its use by NRA soldiers nevertheless continued to be reported subsequently.

docum. fiche

4 5 Les deux lettres concernant la mort d' Emmanuel Bahigiki semblent claires: le FPR a assassiné suivant des listes, ce qui pourrait indiquer qu'il y avait planification. Bahigiki n'avait aucune responsabilité dans les massacres des Tutsi, aucune liaison avec "le régime". C'était un membre honorable et notoire de l'opposition et de la société civile. Il a été assassiné parce qu'il était un Hutu intellectuel, lui et toute sa famille et ceux qui s'y trouvaient chez lui (au moins 16 personnes).

"(...) Il m'a également demandé si j'avais d'autres renseignements concernant les circonstances (de la mort) de l'assassinat de la famille Bahigiki. En plus de ce que je vous ai écrit l'année dernière, il y a lieu d'ajouter ce qui suit les éléments du FPR, à peu près une vingtaine, sont venus au domicile d'Emmanuel en pénétrant par la clôture. Ils avaient une liste sur laquelle était inscrit le nom d'Emmanuel. Ils ont demandé si c'était chez ce dernier. Le domestique a répondu: oui! Ils ont ensuite demandé où était Emmanuel. Il a répondu qu'il était au salon. Lorsque certains Inkotanyi (sont) étaient entrés au salon pour chercher Emmanuel, le domestique s'est enfui en sautant la clôture. Quelques minutes après, le domestique a entendu beaucoup de coups de feu. Ainsi, il a conclu, avec raison, que tous ceux qui étaient à l'intérieur de la maison, ont été tous tués. L'histoire s'est passé le 16 avril 1994 autour de 13.00 Hrs. Tout cela m'a été raconté par le domestique, qui servait la famille Emmanuel Bahigiki (...)"

L'élimination sélective de l'élite hutu apparaît comme une constante dans beaucoup de témoignages. Quelques exemples :

1 CRAD a très vite publié une liste de 18 personnes hautement qualifiées assassinées avec 160 autres, surtout à Remera-Kigali.

"Mais, ce qui n'a pas été dit, c'est que doivent être aussi identifiés et condamnés et surtout écartés de la gestion future du pays les commanditaires et les responsables des massacres des familles hutu parce qu'elles étaient proches d'un quelconque parti politique ou parce qu'elles étaient Hutu."

2 2 "Grupo Solidaridad" parle d'un génocide contre la population hutu, visant particulièrement les intellectuels, commerçants et les familles des militaires et donne une liste de 30 noms.

"(...) Siento decirles que las últimas noticias senalan el siguiente genocidio contra la poblacion y que afecta particularmente a los intelectuales, a los comerciantes y a las familias de los militares.

Lista exhaustiva de personas masacradas por el FPR desde que llego a la ciudad de Byumba. (...) Suit la liste des personnes tuées et la condamnation des actes de violence :

"CONDENAMOS AL FPR:

* Por todos los muertos, mutilados y heridos por la balas y las bombas en el curso de los numerosos ataques violentos, efectuados en la zona. Entre la poblacion civil afectada se encuentran hombres, mujeres y ninos sin distincion.

* Por los desavarecidos, secuestros realizados tanto durante los ataques como en la treguas. Las incursiones en las casas eran realizadas frecuentemente por la noche, crando un clima de panico y terror.

* Por las muertes y masacres de una parte de la poblacion que se vio obligada a quedar en sus casas durante los ataques de febrero de 1993. Se encontraron cadaveres mutilados, semienterrados en los estercoleros y en las inmediaciones de las casas. Estas victimas fueron, en su mayoria, ancianos indefensos.

* Por el exodo humillante al que han sometido al pueblo inocente y por las condiciones infrahumanas en las que les han obligado a vivir, que han hecho que los campos de desplazados hayan sido, en algunos momentos, verdaderos 'campos de muerte' donde el hambre y las epidemias (malaria, disenteria, meningitis, colera, etc.), han provocado :

- la extincion de familias enteras
- innumerables viudas y huérfanos
- ninos y joyenes sin escuela ni futuro
- ancianos abocados a la desesperacion

* Porque ha sumido al resto del pueblo ruandés, sobre todo, a aquel que ha acogido a los desplazados, en el hambre y la miseria. Las mejores tierras del norte no han podido ser explotadas en estos anos de guerra. Miles de tierras y bosques han sido arrasados para sobrevivir.

* Por no haber respetado la zona desmilitarizada y haber sembrado el panico entre la poblacion con atentados y muertes nunca reconocidos.

* Por haber Provocado la ausencia de autoridad en la zona, hundiendo al pueblo en un clima de inseguridad y desproteccion totales. Anadimos, ademas, que, a causa de los ataques, todos los servicios fueron asaltados y saqueados por elementos de las Fuerzas Armadas Ruandesas (FAR), y la poblacion misma."

"(...) Ceux-ci accusent tout jeune Hutu qu'ils rencontrent d'avoir assassiné les Tutsi de la région. Ces jeunes accusés sont vite exécutés ou ont les yeux crevés (au couteau). (...) Les intellectuels sont tués sur le champ ou enlevés pour une destination inconnue. Pendant la nuit, ils (le FPR/APR) passent d'une famille à l'autre et tuent tout garçon Hutu qui s'y trouve. Ils jettent les cadavres dans les WC, certains y sont jetés vivants."

64 166 Cela concorde avec le témoignage du sous-préfet de Byumba réfugié à Benaço (Tanzanie), aux membres de COOIBO. "(...) Ils visent essentiellement les autorités, les intellectuels, les commerçants, mais n'épargnent pas les autres (...).

exemples:

- lors de la réunion qui a eu lieu dans la commune de Kibali au stade régional, il n'y a pas eu de survivants.

- lors des réunions de Rukomo (à Meshero à l'école primaire), des secteurs Bisika, Kinyami dans la commune Kinyarni et du secteur Mukarange en commune Kibali, 2/3 des participants ont été tués, les autres ont été grièvement blessés et n'espèrent pas guérir car il n'y a pas de médecins pour les soigner (...)"

8 210 Particulièrement pénible est l'histoire du bourgmestre de la commune Giti, qui, aidé par un Tutsi de sa commune avait réussi à préserver la commune de massacres ethniques. Ce bourgmestre est assassiné par le FPR et le Tutsi est en exil à Nairobi. Dans le document manuscrit, l'auteur annonce la mort de toute sa famille et y ajoute une liste de 37 personnes assassinées avec leur famille.

"(...) Cette liste qui n'est pas exhaustive m'a été confiée par quelqu'un de ma famille qui était réfugié à Goma dans le camp M. (...) Je connais tous ces pauvres innocents, certains ont été mes éducateurs, d'autres des amis proches. (...) La plupart ont été enterrés à Rurama, dans la cellule Ntaremba, secteur Nyanza, près de la propriété d'un enseignant tutsi (...) qui a joué un rôle majeur dans l'exécution de ces innocents. (...) Ces tueries regrettables m'ont été également avoués par un Tutsi que j'ai rencontré à Nairobi au Kenya au mois d'octobre dernier et qui est très respecté dans cette conunune (...)"

A part ces témoignages, il en existe de nombreux autres qui s'accordent sur l'intérêt particulier que le FPR portait et porte toujours aux intellectuels hutu. Dans cette stratégie cadre également les assassinats des évêques et le clergé hutu, d'abord

12 11 reconnus comme "regrettables erreurs".

2 4 Assassinat de 8 prêtres à Byumba ("Grupo Solidaridad").

- 56 139 Les prêtres réfugiés de Byumba écrivent une lettre au visiteur apostolique Henri Hoser que "le clergé du diocèse de Byumba a été pratiquement anéanti au point qu'il n'en reste que quatre prêtres qui ont miraculeusement échappé à la mort".
- 5 126 Mais l'élimination de l'élite hutu avait commencé bien avant l'assassinat du Président Habyarimana le 6 avril 1994. Emmanuel Bahigiki avait dit en privé connaître au moins 100 personnes par leur nom de sa commune de Nyamugali, assassinées par le FPR entre l'attaque du 8 février 1993 et avril 1994. "(...) Emmanuel kent zelf minstens 100 mensen die vermoord zijn in Nyamugali (...)".
- 128 Quant aux massacres dans la zone tampon de cadres communaux et de leurs membres de familles (36 victimes) "(...) Fin 1993 on a tué 36 cadres communaux dans la zone tampon (bourgemestres, conseillers communaux ou des membres de leurs famille). La responsabilité du FPR, n'a jamais, à ma connaissance, été mise en cause par personne. Le but était bien clair: semer la terreur afin de garder la zone tampon comme un no-mansland (...) "²⁹. La MINUAR avait enquêté mais n'a pas publié de rapport.
- 58 141
- 58 142 Amnesty International l'a confirmé et y ajoute un massacre dans la commune de Mutura. "Dans la nuit du 1 au 18 novembre (1993) 38 personnes parmi lesquelles figuraient des responsables locaux du MRND (...) ont été abattues, et d'autres blessées, à la suite d'une attaque lancée par des inconnus contre quatre communes de la préfecture de Ruhengeri, dans la zone démilitarisée du nord du pays. Une attaque similaire de Mutura (préfecture de Gisenyi), faisant 17 victimes, dont des femmes et des enfants. (...) Des membres de la Mission d'Observation des Nations Unies Ouganda-Rwanda (MONUOR) ont effectué une enquête préliminaire sur ces massacres (...)".
- 31 26 Un juge disparaît pour avoir libéré des prisonniers dont l'innocence lui semblait évidente.
- 84 37 On note la disparition de militants des Organisations des droits
- 84 38 de l'homme et de l'assassinat de l'élite hutu.
- 75 200 Les prêtres réfugiés à Goma affirment dans une lettre adressée au pape Jean-Paul II, que le FPR vise particulièrement les intellectuels hutu "(...) jusqu'au personnes qui savent à peine lire et écrire (...)".
- 81 219 Human Rights Watch signale "Among the victims were eighteen members of the family of Nkiko Nsengimana, a prominent member of civil society and opponent of the former Rwandan government". Ceci comme exemple qui montre l'état d'intimidation dans lequel les intellectuels ont été repoussés. Tous craignent de témoigner et de parler par peur des représailles sur

²⁹ Traduit du néerlandais.

leur famille³⁰. Ainsi on peut faire un coupable de tout opposant réel ou potentiel : on le fait taire ou on le maintient en exil.

³⁰ Cet effet est constamment renforcé par une ambiguïté créée et consciemment entretenue : on confond les acteurs et les responsables des massacres avec tous ceux qui ont exercé une fonction importante dans l'Administration et le monde socio-culturel voire même religieux pendant le régime MRND.

Massacres à grande échelle

De nombreux témoins signalent des massacres dans des réunions publiques. Le FPR convoque ou fait convoquer une population pour une réunion, généralement pour les sécuriser ou pour faire distribuer des vivres par exemple dans les camps. En pleine milieu d'une réunion on ouvre le feu dans la foule à l'arme automatique et on achève les survivants à coups de houe (agafuni). Le nombre de morts de tels massacres qui reviennent dans beaucoup de témoignages, serait de plusieurs milliers lors de certains incidents; souvent on ajoute : "personne n"échappait". Ces violations graves sont signalées par:

docum. fiche

- | | | |
|----|----|--|
| 84 | 17 | |
| 84 | 34 | dans les communes Rusatira, Gishamvu et Kigembe et dans la préfecture de Kibungo. |
| 2 | 6 | Le "Grupo Solidaridad" parle de 12.000 à 30.000 morts à Nyabishongwezi. "Entre el 9 y 20de Abril de 1994, el FPR asesino entre 12.000 y 30.000 habitantes hutus en la localidad de Nyabwishongwezi, provincia de Byumba". |
| 26 | 13 | Human Rights Watch le confirme, ainsi qu'Amnesty International qui précise que "... après les avoir invités à une réunion de pacification (...)" ils ont été tués. A.I. y ajoute: "... Un rapport émanant de l'organisation non-gouvernementale Refugees International souligne que les soldats du FPR ont tué des civils dans les secteurs de Kigarama, Nyamugali, Gisenyi, Nyarubuye, Rushunga et Muzaza, ainsi que <u>tous les habitants de la commune de Rusumo</u> . Le rapport ajoute que des soldats du FPR ont tiré sur des réfugiés tentant de franchir la frontière à Gicura le 15 mai (1994). Une vingtaine de personnes ont été tuées et un jeune garçon blessé et emmené à l'hôpital par le UNHCR". |
| 44 | 62 | Le document "Le Peuple rwandais accuse...", mentionne le secteur Nsinda dans la Commune Rutonde et Kabare dans la commune de Muhazi. "C'est ainsi que, depuis le mois de novembre 1990, lorsque le FPR a adopté la tactique de guérilla comme méthode de combat, nombreuses ont été les déportations et exécutions sommaires de personne civiles qui ont été organisées et commises dans les communes Muvumba, Kiyombe, Mukarange, Cyumba et Kivuye de la préfecture de Byumba, ainsi que dans la commune de Butaro de la préfecture de Ruhengeri. Les rescapés de ces régions peuvent en témoigner à souhait. |

La situation qui prévalait dans ces communes s'est ensuite étendue à toute la région dite 'démilitarisée' qui était en réalité sous le contrôle du FPR. Des exterminations massives et répétées y ont été en effet constatées et dénoncées. Par exemple, après la signature de l'Accord de Paix d'Arusha le 4 août 1993, les actes d'assassinats et d'extermination des populations civiles se sont multipliés et intensifiés: ce furent les cas d'assassinats

dans la sous-préfecture de Kirambo (dont les enquêtes sont toujours entre les mains du général Dallaire, alors commandant des Forces de la MINUAR), de Mutura, de Cyohoha-Rukeri et de Remera-Rukoma en préfecture de Gitarama, commune de Taba (...) Dans le secteur Nsinda: toutes les populations hutu des secteurs Nsinda (Rutonde) et Kabare (Muhazi) ont été rassemblées près d'une mosquée sur la route asphaltée Kigali-Rusumo et ont péri sous la mitraille (...)"

- 44 67
- 61 158 Les massacres dans la commune de Mukingi signalés par ce même document 44 "(...) le FPR s'adonne à d'intenses massacres. Des centaines de personnes ont été rassemblées et massacrées dans la commune Mukingi (Gitarama), dans la ville de Butare et dans la préfecture de Kigali. (...) Tandis que la NOVIB affirme avoir des preuves selon lesquelles le FPR a tué de nombreuses personnes dans le Parc des Virunga les 3 et 4 août 1994. (...)" a été vérifié sur le terrain par Human Rights Watch: "(...) The site (Mukingi) is now called Kwi cumi n'icyenda, or nineteen, in Kinyarwanda. A number of witnesses relate that RPF forces arrived from the direction of the hill Sarubeshi and assembled both local people and refugees who were in neighboring camps. They explained that they wanted to talk about transporting people to Rwabusoro in Bugesera. The soldiers first killed a woman named Sara and a man named Bihibindi. Then half an hour later, they opened fire on the crowd of hundreds of people gathered in a field. Gunfire continued throughout the day. Those who survived the hail of bullets were killed by hammers or hoes. The soldiers killed others on June 20 and 21, when they attacked refugees who had taken shelter in the cabaret of a man named Laurent. People were killed without regard to age, sexe or ethnic group. Among the local Tutsi killed was a woman identified as the daughter-in-law of a man named Gahizi. Victims of the attack included the wife, three children and daughter-in-law of Karenaningo and ten people of the family of Rwabigwi. (...)"
- 35 78 Amnesty International signale aussi des tueries dans des réunions à Kagitumba et Ngarama dans la préfecture de Byumba. "A.I. representatives received numerous disturbing reports of deliberate and arbitrary killings in April and May 1994 of unarmed civilians by units of the RPA in northeastern Rwanda. Witnesses reported that such killings took place at Nyabwishongwezi and Kagitumba in Byumba prefecture's Ngarama district (commune). At both locations the killings reportedly took place at public meetings to which local people had been summoned by the RPA. RPA soldiers were reported by eye-witnesses to have used guns, grenades, bayonets and hoes to kill **thcit unarmed** victims. Accounts by the eye-witnesses portray a striking consistency of dates and places of the killings (...).
- 38 93
- 39 104
- 41 109 Des tueries sur les réfugiés retournés sont mentionnées par soeur M.A., un rapport officiel de l'ONU et signé par le secrétaire-général Boutros

Boutros-Ghali, le porte-parole de la MINUAR et du HCR. "(...) The former Government also provided a document that alleged the existence of mass graves attributed to RPF elements, including 8 in Kigali. Other lists were submitted by witnesses and parents of Hutu victims, now refugees in Zaïre: about 300 persons were alleged to have been killed by the Inkotanyi in Byumba prefecture. In the commune of Bwisige, it is alleged that the following massacres were perpetrated : 30 Hutu killed in Bwisige sector, 49 in Nyarurama sector, 52 in Kabongoya sector, 52 in Buhanga sector, 22 in Gihuke sector, 26 in Muti sector and 25 in Karehe sector. The former Government has alleged that, in Kigali prefecture, RPF elements; massacred 102 Hutu in the communes of Rutongo, Songi, Mutwa and Rwerere from April to June 1994. (...) The Commission of Experts has concluded that there exist substantial grounds to conclude that mass assassinations, summary executions, breaches of international humanitarian law and crimes against humanity were also perpetrated by Tutsi elements against Hutu individuals (...)".

Un document particulièrement saisissant est: "Les listes de Benaco". Ce sont des listes de noms de personnes assassinées principalement dans la seule commune de Kigarama. Le document a été rigoureusement établi par plusieurs personnes (manuscrit dans des écritures différentes). Chaque témoignage suit le même schéma : nom, âge, sexe, profession, circonstances et lieu.

Des témoignages ont été ramenés clandestinement du camp des réfugiés de Benaco (Tanzanie), dans l'espoir à ce que le monde extérieur en prenne connaissance. Quelqu'un l'a comparé avec "une bouteille dans la mer".

- | | | |
|----|-----|---|
| 69 | 159 | Ces listes contiennent les noms de 1.413 personnes et signalent le massacre de 637 enfants "et beaucoup d'autres" dont les noms n'ont pas été mentionnés Les circonstances et les moyens de la mise à mort sont mentionnés individuellement : "coup de hâche, fusillade". |
| 69 | 162 | Outre ces noms, elles dénoncent des tueries par le FPR pendant des réunions publiques dans les secteurs Kabare II et Kaberangwe dans la commune de Kigarama. En plus: "au centre scolaire de Kirwa, plus de 3.000 fuyards ont péri sous le coup du FPR. Les victimes ont été entassées dans les salles de classe et ont été brûlées par après". |
| 64 | 167 | Plusieurs sources concordantes décrivent le massacre dans le stade régional de Kibali, dans la ville de Byumba. "(...) Ils visent essentiellement les autorités, les intellectuels, les commerçants, mais n'épargnent pas les autres ³¹ . |

64 168

64 169

³¹Voir 64/166.

- 64 170 Un sous-préfet de Byumba affirme que le FPR a massacré toute l'assistancede réunions dans l'école primaire de Meshero en commune Rukomo, dans les secteurs Bisika et Kinyami, de la commune Kinyami et Mukarange à Kibali. Il confirme que deux tiers des participants périssaient dans lestueries.
- 64 172 Il en va de même dans les camps des déplacés de guerre de Bugarura et de Nyinawimana où le FPR a tué massivement.
- "Ceux qui ont été massacrés au stade régional de Byumba ainsi que dans la communauté des Soeurs de Notre Dame du Bon Conseil à Kageya (à Yeru) secteur Mukarange ont été jetés dans la Rugezi (Nyagafunzo). (...) Les déplacés de guerre de Kiyombe et Mukarange qui étaient dans le camp de Bugarura et de Nyinawimana ont été massacrés ensemble dans des réunions où ils se rendaient pour recevoir des aides qui n'existaient pas. Ils avaient été auparavant chassés de leurs camps et n'avaient pas non plus le droit de retourner dans leurs biens. En fait, dans l'avenir Byumba sera habité par des gens venus d'ailleurs, car beaucoup de ceux qui l'habitaient sont morts et les survivants sont très peu nombreux. (...)"
- 7 204 Un bourgmestre d'une commune de la préfecture de Kibungo signale le massacre d'une assistance en réunion dans le secteur Gishali de la commune Muhazi. "(...) Dans le secteur de Gishali, les rebelles ayant pris au dépourvu Hitimana Pierre, conseiller suppléant de ce secteur, l'ont obligé de rassembler la population pour un soi-disant meeting de sensibilisation à Murusisiro, quartier résidentiel des agents de Sanatorium de Gishali. Ils les ont massacré à la fusillade automatique. Le conseiller suppléant y a succombé ainsi que Simugomwa Paul, agriculteur-élèveur modèle de la commune. Les rescapés ont été décimés un à un chaque fois que les rebelles venaient puiser de l'eau de Muhazi alimentant la ville de Rwamagana (...)".
- 87 225 Un pasteur américain a entendu beaucoup de récits semblables pendant ses rencontres de prière dans le camp de Benaco. "(...) 'The RPF surrounded us and killed my wife and children, but I survived' a middle-aged man said. (...) Many refugees at Benaco - the makeshift home for some 300.000 mostly Hutu Rwandans - described how the Tutsi dominated rebel forces attacked their villages and conunited atrocities. These stories have been largely ignored by aid workers and Western journalists, who have focused on reports of widespread killing of Tutsis by former Hutu government soldiers and daeth squads sent out to eliminate Tutsis and those Hutus labeled as "anti-government"(...)"

Tous ces témoignages concordent pour dire explicitement que les massacres se sont passés durant les réunions publiques. Mais beaucoup d'autres mentionnent également des massacres d'une population civile dans d'autres circonstances et/ou sans spécifications.

Ainsi Human Rights Watch pour les communes de Nyamugali, Gisenyi, Nyarubuye, Rushanga, Muzaza et Rusumo. En ce qui concerne cette dernière, on note que "tous les habitants" (ont été tués).

26 13 "Un rapport émanant de l'Organisation non-gouvernementale Réfugiés International souligne que les soldats du FPR ont tué des civils dans les secteurs de Kigarama, Nyamugali, Gisenyi, Nyarubuye, Rushanga et Muzaza, ainsi que tous les habitants de la commune de Rusumo. Le rapport ajoute que des soldats du FPR ont tiré sur des réfugiés tentant de franchir la frontière à Gicuma le 15 mai (1994). Une vingtaine de personnes ont été tuées et un jeune garçon blessé et emmené à l'hôpital par le UNHCR."

31 27

31 32 On signale des cadavres à Butare, dans l'Eglise de Mbiyo, Save près de Butare et à Kayumba à Nyamata. (...) Environ 60 personnes rentrant de la zone Turquoise ont été exécutées au début du mois d'août (1994) à l'école agro-vétérinaire de Butare; d'après d'autres témoins, de nombreuses personnes ont été tuées et enterrées dans la vallée entre le groupe scolaire de Butare et l'arboretum, zones interdites d'accès par l'APR. (...) Le 29 août (1994) une coopérante d'une ONG internationale a vu plusieurs milliers de cadavres récents autour et dans une église à Mbiyo, entre Gako et Nyamata dans le Bugesera. Suite à des informations reçues, des observateurs militaires MINUAR australiens ont effectué, au cours de la première semaine de septembre (1994), une visite à Save (près de Butare). Arrivé au centre, ils ont vu une cinquantaine de cadavres, couverts de branches et de feuilles, dans un boisement communal. L'accès au boisement leur a été interdit par des éléments de l'APR, qui ont argué qu'il s'agissait d'une "zone militaire". Lorsqu'ils sont retournés deux semaines plus tard, les corps avaient disparu. Des membres de la population locale affirment qu'environ 1750 personnes auraient été tuées à cet endroit par l'APR. Au milieu du mois de septembre (1994), une équipe de la MINUAR a dénombré une centaine de cadavres à Kayumba, au nord de Nyamanta dans le Bugesera. (...) Un témoin tutsi affirme qu'un grand nombre de Hutu, qualifiés d'Interahamwe, ont fait et font l'objet d'exécutions sommaires à Sake, près de Kibungo. (...) pratique de l'APR de refuser l'accès à des zones où des exécutions sommaires seraient produites, sous prétexte qu'il s'agit de "zones militaires".

Il est clair que d'après nos informations, que se sont surtout les préfectures de Byumba et de Kibungo qui ont été le plus touchées. Mais aussi dans la région du Bugesera, la préfecture de Butare et à Cyangugu, les tueries se sont généralisées³²

³²Un haut fonctionnaire du régime actuel de Kigali a dit en privé que dans le Bugesera, "le FPR a tué plus de gens que les Interahamwe". A la conférence des Evêques du Rwanda et du Burundi (Kigali 21 janvier 1995), l'Administrateur l'abbé Sibomana communique: "(...) S'agissant des tueries provoquées par le FPR, vous avez certainement entendu parler des charniers de Mukingi, Mushubati et Tambwe. J'ai moi-même pu identifier, en l'espace de deux mois (juillet- août 1994), sur une portion d'une seule commune (Masango), 216 personnes

On signale souvent également que des soldats du FPR vont repérer la veille les maison des Hutu. La nuit ils reviennent pour faire disparaître ou tuer tous les garçons et les hommes hutu "en dessous de 60 ans"

38 90
au 96

Cela se trouve notamment dans les témoignages récoltés par Soeur M.A. parmi les réfugiés à Ntendezi en commune de Karengera, dans la commune Gisuma en préfecture de Cyangugu, dans la ville de Kigali, dans la commune de Kivumu en préfecture de Kibungo et en commune de Ntyazo dans la préfecture de Gikongoro ainsi qu'à Nyanza dans la ville de Nyabisindu. "(...) Les inkotanyi sont arrivés à Ntendezi (13-14-15/10/94) dans les bâtiments du projet 'Forêt Nyungwe Karengera' (leur dépôt d'armes). Ils passent toute la journée en reconnaissance des familles qui ont eu des enfants militaires de l'ancien régime ou celles qui ont des jeunes Hutu. La nuit, ils passent de maison en maison et tuent tous les membres de la famille de ces militaires et tout homme ayant moins de 60 ans. (...) Quant aux diplômés, ils sont exécutés sur le champ et les jeunes femmes violées. (...) A Gisumu, ils (APR) ont un camp. Les gens sont victimes des accusations fausses des Tutsi qui se trouvaient à Nyarushishi-, alors, tout homme valide hutu est tué. (...) A Kigali (27/9/94) on passe la journée normale, mais la nuit les militaires inkotanyĩ passent d'une maison à l'autre, font sortir surtout les hommes et les jeunes garçons pour une destination inconnue. (...) A Kivumu (Kibuye) ils accusent tout jeune Hutu qu'ils rencontrent d'avoir assassiné les Tutsi de sa (leur) région; ces jeunes accusés sont vite exécutés ou ont les yeux crevés (au couteau). A noter que la plupart des tueurs ont été les premiers à s'enfuir du Rwanda dès la mi-juillet. Ceux qui sont restés sont, en général, des gens qui n'ont pas participé aux massacres et ont même aidé des Tutsi à se sauver. (...) Les intellectuels sont tués sur le champ ou enlevés pour une destination inconnue. Pendant la nuit, ils (APR) passent d'une famille à l'autre et tuent tout garçon **Hutu** qui s'y trouve; ils jettent les cadavres dans les WC; certains y sont jetés vivants(...)".

35 76
au 88

Aussi Amnesty International signale qu'un grand nombre d'hommes et de garçons sont déportés ou tués de façon assez courante. "(...) In August 94 several hundred soldiers who were left at a school complex known as Goupe scolaire in Butare 'disappeared' soon after the town fell to the RPA at the start of July 1994. (...) There were further reports of 'disappearances in July 1994 of about 600 people from a camp for the displaced at Rango, several kilometers south of Butare. A.I.'s représentatives were prevented from going to the valley by RPA soldiers

massacrées et environ 2.000 personnes disparues. Ces personnes ont été massacrées par les militaires du FPR qui continuent d'ailleurs à opérer des arrestations dans notre diocèse(...)", voir Dialogue, no 183, mai-juin 1995, p.97.

manning a roadblock on the road leading to the valley on the ground that it was a military zone. As a result, neither the 'disappearances' nor the mass graves could be confirmed by Amnesty International. "

83 83 ADL avait déjà publié en 1992 une liste de 790 personnes "en grande majorité victimes des attaques des Inkotanyi" recueilli entre 1990 et 1991 par des des sources dignes de foi. "(...) Cette enquête a été faite dans le cadre des paroisses catholiques du nord du pays : diocèses de Byumba et de Ruhengeri (ex: Kiyombe et Muvumba), de nombreuses données complémentaires ont été données pour chaque mort relevé. Pour d'autres (ex: commune de Mukarenge), il y a de grandes lacunes. (...) Depuis lors, bien que la liste des morts n'ait fait qu'augmenter, celle qui suit n'a pu être complétée. Ceci est dû au fait que la plupart des gens de ces communes ont dû fuir leur domicile, et qu'actuellement, vu leur dispersion dans le divers camps de personnes déplacées, les informations risquent d'être fort lacunaires. " La mission des droits de l'homme envoyée au Rwanda en 1993 avait elle aussi, constatée de graves violations par le FPR. Ce dernier avait rendu difficiles les enquêtes sur terrain.

88 Les scientifiques de l'Université Nationale du Rwanda, campus Butare (105 signatures avec noms et fonctions) adressent le 19 février 1993 un cri d'alarme, au pape Jean-Paul II et à toute la communauté internationale dénonçant "un génocide de milliers de civils innocents dans les préfectures de Ruhengeri et de Byumba dont les estimations s'élèvent à 40.200". Suit la répartition par commune dans les deux préfectures. "(...) Les victimes de ces actes de cruauté, des civils hommes, femmes et enfants sont rassemblées dans les marchés et les maisons et sont ensuite tuées à coup de grenades et/ou de fusils automatiques. Les camps des déplacés de guerre constituent actuellement les cibles privilégiées(...) ". Dans le même document, comme dans d'autres, on signale l'existence de "milices tutsi": des bandes qui tuent ou aident les soldats du FPR à tuer.

100 Enfin, à titre d'exemple nous publions une liste de 555 victimes de la seule commune de Mukingo (préfecture de Ruhengeri) du secteur Rwinzovu (cellules Rwinzovu, Gataka, Gakuku, Mikingo, Manjari 1 & 11, Reremera, Rusambu); des secteurs Gikoro, Gataraga, Nyabirehe, Shingiro et Busoga "(...) massacrés par les Inkotanyi (...) " La liste a été dressé par des réfugiés dont on a noté sur fiches individuelles leur nom, adresse actuelle, adresse précédente, description des faits (quand et où et comment), l'identification des personnes (nombre des victimes, leurs noms et profession, par qui elles ont été tuées, pourquoi), datées et suivi de la signature. Certaines fiches comportent des annexes quand le récit est trop long.

Plus d'un quart de la population originaire du Rwanda a fui le territoire vers les pays limitrophes. La souffrance de ces millions d'hommes et de femmes est connue par la communauté internationale : famine, promiscuité, maladies, épidémies, désespoir. Moins connu ou négligé est le fait que le FPR a chassé délibérément cette paysannerie de ses terres dès 1991. Cette "stratégie" instaurée dès le début de la guerre et surtout pendant la guérilla, semble donc faire partie d'un plan consciemment exécuté. La communauté internationale a semblé l'interpréter comme un simple réflexe de panique ou une mesure de précaution de la part des paysans hutu, voire même une conséquence "normale" d'une situation de guerre ou encore une fuite de coupables des massacres contre les Tutsi.

docum. fiche

- 2 4 "Grupo Solidaridad" parle d'un "exode humiliant dès 1990". Cet exode a connu son apogée en février 1993, quand l'attaque du FPR a chassé près de 1.000.000 (un million) de paysans du nord du Rwanda, dont, suivant une lettre privée, dans les camps
- 5 124 meurent des dizaines de personnes par jour. "FPR is verantwoordelijk voor één miljoen vluchtelingen. In kampen waar, zoals bijvoorbeeld, in Nyacyonga waar ik werk, om de 2 uur een mens begraven wordt. En er zijn zo'n 15-tal kampen. Kunt ge tellen ? Iedereen (IEDEREEN) die ik tegen gekomen ben die met de Inkotanyi te maken heeft gehad heeft mensen ZIEN afslachten³³."
- 64 172 D'abord par la déstabilisation, ensuite par la conquête. On ne peut se défaire de l'impression que le FPR veut vider des régions de Hutu, pour les remplacer par de nouveaux arrivés tutsi. Même le HCR y voit un "schéma indiscutable, les Hutu
- 64 228 dans certaines parties du pays". "(...) Ceux qui ont été massacrés au stade régional de Byumba ainsi que dans la communauté des Soeurs de Notre Dame du Bon Conseil à Kageya (à Yeru), secteur Mukarange ont été jetés dans le Rugezi (Nyagafunzo). Les déplacés de guerre de Kiyombe et Mukarange qui étaient dans les camps de Bugarura et de Nyinawimana ont été massacrés dans des réunions où ils se rendaient pour recevoir des aides qui n'existaient pas. (...) En fait, dans l'avenir Byumba sera habité par des gens venus d'ailleurs, car beaucoup de ceux qui l'habitaient sont morts et les survivants sont très peu nombreux(...). Désespérés, les paisibles paysans qui habitaient l'Est du pays et qui ont été entraînés par de mauvaises autorités à s'exiler tentent de revenir chez eux. Les réfugiés tutsi revenus des pays voisins les pourchassent, les tuent et carrément les repoussent jusqu'à la frontière du Rwanda avec le Burundi ou avec la Tanzanie. Ces nouveaux maîtres ne cachent pas leur comportements. Ils les justifient: "ces Hutu reviendront au Rwanda après

³³Trad.: Le FPR est responsable pour 1 million de réfugiés. Dans des camps, comme par exemple à Nyacyonga où je travaille, on enterre toutes les 2 heures une personne. Il existe une quinzaine de ces camps. Pouvez-vous compter? CHAQUE personne que je rencontre qui a eu à faire avec les Inkotanyi, a VU abattre des gens.

avoir passé autant de temps que les Tutsi ont passé à l'extérieur". D'ailleurs ils devront prouver qu'ils sont dignes d'y revenir (...)"

- 84 On signale aussi des massacres commis par des milices tutsi venant du Burundi qui tuent et chassent les paysans pour en faire des réfugiés à long terme. "(...) Les premières dates de juillet, c'est-à-dire du 1er au 15 juillet (1994), Butare a connu des tueries systématiques sur les collines, par les soldats du FPR. Dans les communes Rusatira, Kigembe, Gishamvu, les militaires du FPR conviaient les paysans à des réunions qu'ils pouvaient ajourner jusqu'à trois ou quatre fois afin d'ameuter des foules plus grandes. Quand la masse paraissait satisfaisante, les militaires tiraient dedans et personne n'échappait. Dans ces communes, des charniers existent encore en plein air. Les autorités du FPR disent que ce sont les victimes du génocide³⁴ (...).
- 74 188 Dès 1991 le FPR attaque les camps des déplacés de guerre et les
74 191 attaque avec de. mortiers. Cette pratique est perpétrée durant toute la guerre et même après jusqu 'au Zaïre. Pour plus de détails il faut se reporter aux documents et fiches suivants
- 44 46 "Le peuple rwandais accuse"
- 74 188 "Le Rwanda, quel avenir ?" à Rwebere.
- 75 199 "Lettre des prêtres réfugiés à Goma" et beaucoup d'autres
- Même après la défaite des FAR, les populations sont chassées.
- 81 216 Rapporté par Human Rights Watch en octobre 1994 pour les camps de Rubengera, Birambo, Ndaba, Rugabano, Musango: "... fire into crowd". En ce qui concerne le camp de Kibeho qui a été médiatisé en mai 1995, Human Right Watch/Africa écrivait déjà en décembre 94 après avoir mentionné la façon sauvage ("savagely") dont les gens ont été chassés des autres camps: "In attempting to clear camps such as that at Kibeho, which houses about 75.000 people or that at Ndago, where 45.000 have taken refuge, they will likely encounter more substantial and organized resistance.
- Without careful planning and determined efforts to prevent violence, there is a serious risk that large numbers of persons will be killed or injured. " Ils auront raison en mai 1995.
- Le retour des réfugiés est incontestablement empêché par des tueries commises par l'APR. U FPR/APR refuse des missions et les délégations qui voudraient se rendre compte sur place.
- 59 135 Une discussion très vive a opposé le préfet aux deux délégués du HCR :
Ces délégués ont expliqué le droit inaliénable des réfugiés à venir voir dans

³⁴Le document a été rédigé entre le 1 et le 22 septembre 1994.

leur pays avant de s'y réinstaller ("go and see yourself") : "Le HCR ne peut donner aucune garantie de sécurité, et le gouvernement également ne donne pas une garantie, seulement une assurance, ce qui est très différent", a expliqué le délégué du HCR. "Il faut que les réfugiés puissent se forger leur propre conviction, car ils risquent leur vie". Le préfet a catégoriquement nié ce droit : "Aucun réfugié, une fois rentré au Rwanda, ne pourra ressortir", a-t-il déclaré, en essayant de justifier cette nouvelle décision : "Nous ne voulons pas d'espions; nous ne voulons pas que l'on puisse dévoiler les armes que nous avons et les endroits où elles sont concentrées; s'il y a des droits de l'homme, il y a d'abord le droit du pays à assurer sa sécurité". Le HCR regrette cette nouvelle position radicalisée du gouvernement rwandais, et la considère comme un obstacle majeur qui va freiner le rapatriement des réfugiés (...).

40 110 "(...) UNAMIR-Sprecher Jean-Guy Plante sagte in Kigali, ursprünglich rückkehrwillige Flüchtlinge wollten wegen der Berichte über neue Massaker nicht mehr in ihre Heimat zurück (...)" .

48 121 "(...) Das UNHCR hatte kürzlich berichtet dass sie Beweise für ein "unmissverständliches Muster an Tötungen und Verfolgungen" an Heimkehren im August und September habe. Die Regierung in Kigali hat diese Vorwürfe bislang immer bestritten (...)" .

Egalement dans le " Compte-rendu Gersony " .

46 118 Toujours concernant les massacres sur les réfugiés retournés, et cela en des termes clairs condamnés par l'archevêque de Bukavu, Mgr Munzihirwa. "(...) De divers côtés, on entend des récits de représailles et de tueries: les soldats du FPR tuent des Hutu qui rentrent. Mais quand je demande des témoignages précis datés et signés, rien : les gens ont peur. Mgr Munzihirwa écrit le 8.9.94: Leur détresse (des réfugiés) est grande, alors au Rwanda, l'atmosphère n'est pas là pour faciliter leur retour. En effet, il y a des exécutions clandestines ou sommaires parmi la population hutu qui tente de rentrer. C'est le règne de l'arbitraire militaire. Ce fait n'est pas nié par les autorités de Kigali qui répondent que cela est dû au manque de structures administratives et juridiques et au manque d'encadrement social. Ce qui permet aux militaires, seuls maîtres des lieux, de se venger tout simplement et impunement (...)" .

62 163 Une enquête par un membre de NOVIB constate que le FPR a tué 400 personnes voulant retourner chez eux. Ce document conclut : "Il a ajouté que lors des enquêtes effectuées par les étrangers, le FPR s'arrange pour ne pas amener dans les endroits où il a commis des meurtres en disant qu'il n'y a pas de sécurité (...)" .

81 216 Human Rights Watch/Africa communique: "(...) Three days later (on October 15, 94) about forty RPA soldiers surrounded the 10.000 people at the Ndaba camp and ordered them to come down from their shelters on the hills to listen to a speech by the burgomaster. The local official told

them they would have to leave the camp. Some of the displaced refused to obey the order and the RPA fired into the crowd, wounding four persons, including a three year old child and an elderly woman. The camp population was forced to depart immediately, leaving behind all their belongings. That night RPA soldiers came and looted the camp and the next day they beat savagely those persons who tried to, return to reclaim the property left behind. When Human Rights Watch./Africa visited the site in late October, the shelters had all been burned.

On October 29 RPA soldiers moved to close down the camp of 15.000 people at Rugabano. Eliel Mucoye, who had been running an orphanage at the camp, was taken away at night in the direction of Bwakira. Two days later he was found beaten to death. The forty-three children housed in the orphanage fled to save their lives and ten of them remain unaccounted for.

When RPA soldiers closed the camp at Musange in early November, they burned down the shelters and killed seven civilians. They wounded four others in the effort to disperse the 13.000 or so people who had sought protection there (...)."

Tous ces témoignages convergent pour dire que le FPR a expulsé délibérément les populations paysannes dès 1991. Il a continué à le faire même après la reprise de la guerre en avril 1994 et lorsque leur victoire militaire était assurée à Ruhengeri et Gisenyi. Cela semble bel et bien faire partie d'une stratégie et d'un plan préétabli.

Le mandat des casques bleues des Nations Unies n'a pas été modifié à temps pour lui permettre d'intervenir à partir du 6 avril 1994. L'ONU a préféré réduire considérablement leur effectif au lieu de les renforcer. Cet abandon a ébranlé la confiance des populations. Les enquêtes en cours manquent de transparence et ne prennent pas en compte tous les acteurs de cette guerre.

Pourtant les Nations Unies sont appelées à jouer un rôle plus important encore dans l'avenir et devront prouver leur capacité dans la gestion des conflits de cette nature qui se multiplient dans le monde. Les résultats ne sont actuellement pas très brillants. C'est pourquoi, elles devraient évaluer le travail accompli et en tirer les conclusions qui s'imposent en vue d'améliorer leur efficacité et de gagner la confiance de la population.

docum. fiche

- 39 103 Le rapport au Conseil de Sécurité des Nations Unies, signé par le secrétaire-général Boutros Boutros-Ghali, ne consacre que 3 petites paragraphes aux crimes du FPR, contre 40 paragraphes aux massacres dans la zone rwandaise non encore conquise par le FPR. Pourtant l'ONU étant sur place disposait de témoignage et d'informations importantes. Le fait qu'ils n'ont pas eu l'autorisation d'enquêter a été tout de même critiqué dans ce rapport.
- 60 144 Le 28 juillet 1994, une délégation du Parlement Européen rencontre le général Robert Dallaire de la MINUAR. Celui-ci donne la version pour la fuite des réfugiés : "(...) contraints de fuir par les Interahamwe et la Garde présidentielle". A ce même moment d'autres instances, notamment l'archevêque de Bukavu Mgr Christophe Munzehirwa et l'évêque de Ruhengeri à Goma Mgr Phocas Nikwigize dénoncent déjà en termes très clairs les massacres perpétrés par le FPR.
- 41 109 Le porte-parole de la MINUAR Jean-Guy Plante et le général
40 110 Guy-Claude Tousignant dénoncent les massacres ainsi que le HCR (fin septembre 1994). "(...) Ein Sprecher des UNO-Flüchtlingshilfswerks UNHCR sagte im Nachbarland Tansania, inuner mehr eintreffende ruandische Flüchtlinge berichteten von Angriffen in ihrer Heimat. Angeblich gebe es in Ruanda ein von der Regier-ungsarmee bewachtes Lager, in derri Hutu-Männer getötet würden. Bereits am Freitag (23 September 1994) hatte das UNHCR der Regierungsarmee vorgeworfen, in den vergangenen beiden Monaten aus Rache meh-rere tausend Menschen umgebracht zu haben. Ruandas Präsident Pasteur Bizimungu wies die Anschuldigungen des UNO zurück (...)"
- 41 115 Mais le porte-parole de l'ONU Pierre Mehu dit "être étonné (...) et ne rien savoir".

Un vrai conflit éclate quand Robert Gersony chargé d'examiner les conditions de retour des réfugiés par le UNHCR, constate pendant son enquête que le FPR a massacré "au moins 30.000 personnes...".

41 115 L'ONU démentit, le HCR tient à ses déclarations et le
47 119 secrétaire-général Boutros Boutros-Ghali tranche en déclarant
49 120 un "black-out" sur l'information. Ainsi le compte-rendu, dit
68 181 "Gersony" ne sera pas publié et nulle part disponible. Ce compte-rendu de Gersony, avalisé par le Haut Commissariat aux réfugiés, accuse nommément les forces du Front Patriotique rwandais d'avoir procédé, ces quatre derniers mois, à des massacres en masse. Le bilan se chiffre en dizaines de milliers de victimes. Depuis des semaines, des informations accablantes se multiplient, faisant état d'exécutions sommaires ou de découvertes de charniers (...).

231 De plusieurs instances rwandaises, on accuse la MINUAR de ne pas avoir voulu publier les résultats des enquêtes sur les massacres de 36 cadres communaux en zone tampon en 1993, massacres qui sont communément attribués à FPR.

72 187 L'auteur du document se demande avec d'autres : "mais où se trouve la MINUAR". Soeur J.M. constate "l'absence de la MINUAR", la discrétion et la "prudence" des Organisations des droits de l'homme quand il s'agit de dénoncer ces crimes contre la population hutu. "Nous nous étonnons que les observateurs ne font aucun effort pour dénoncer les violations flagrantes des droits fondamentaux de l'homme dans ce pays (...)".

"(...) Nous sommes très choqués de voir que toutes les personnes qui mènent des enquêtes sur les massacres commis par le FPR le font très timidement et que les condamnations sont faites du bout des lèvres (...)

Le 31 mai 1994, le secrétaire-général des NU, Boutros Boutros-Ghali reconnaîtra que les NU ont échoué dans leur mission de paix au Rwanda. "(...) nous sommes tous responsables. C'est une honte !" Après on n'arrivera plus à constituer une nouvelle MINUAR II. Le Rwanda est laissé à lui-même et aux commentaires des média.

Conclusions

Il faut rappeler ce que nous avons dit dans l'introduction. Le rapport présenté ici ne constitue pas une enquête sur les violations des droits de la personne commises par le FPR/APR. Nous n'avons rien fait d'autre que de présenter un échantillon réduit des indications, les unes plus précises que les autres, les unes plus fiables que les autres, d'un certain nombre de crimes commis par la partie victorieuse au Rwanda. Si les chiffres précis font souvent défaut, il semble bien que le FPR/APR a tué au moins des dizaines de milliers de Rwandais, et cela dans le plus grand silence et à l'abri du regard d'observateurs étrangers.

Les types de violations graves des droits de l'homme par le FPR/APR sont:

1. L'**expulsion** consciente et planifiée de toute une population de ses terres, ainsi que l'empêchement actif et conscient du retour des réfugiés.
2. L'**élimination planifiée d'une partie de l'élite** hutu et de l'empêchement de cette élite de retourner de son exil par une terreur soutenue.
3. L'**élimination physique** de personnes sur base ethnique:
 - soit par des mitraillades dans des réunions publiques convoquées à cet effet;
 - soit en tuant des hommes et jeunes gens pendant la nuit dans des maisons repérées la veille.
4. Maintenir la population sous une **terreur continue** en faisant disparaître de nombreuses personnes.
5. Les actes de **vengeance** par des soldats individuels du FPR/APR (le régime de Kigali les présente comme des "bavures") ne représentent qu'une partie des massacres. D'autres font plutôt penser à un plan préconçu.
6. Tout ceci est exécuté avec une **grande cruauté**. Des formes de **torture** reviennent régulièrement et certains portent nettement l'étiquette "inkotanyi".
7. Le gouvernement à Kigali nie ou minimalise et **empêche les enquêtes sérieuses**.
8. La communauté internationale n'est pas innocente dans tout ce drame du peuple Rwandais. Elle se rend coupable de **conspiration du silence**.

Ces violations des droits de la personne devront être qualifiées. De prime abord, il s'agit de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, peut-être même d'actes de génocide. Ces crimes n'ont pas été médiatisés, souvent niés et de toute façon sous-estimés. Alors que des accusations sérieuses ont été formulées à l'encontre du FPR/APR dès avant la reprise de la guerre en avril 1994, aucune enquête sérieuse et impartiale n'a été menée. Le cas du "Rapport Gersony" est exemplaire. Les constatations d'un consultant qui avait fait ses preuves ailleurs ont été simplement étouffées, au lieu de les vérifier, préciser, voire corriger. D'autres révélations ont subi le même sort.

Il faut maintenant briser cette "complicité du silence" et établir de façon fiable si, oui ou non, et dans quelle mesure le FPR/APR s'est rendu coupable de crimes graves. La découverte de la vérité n'a pas qu'un intérêt historique, puisqu'elle permettrait de mieux juger la situation actuelle et de prévoir celle qui pourrait se présenter à l'avenir. Si ce rapport très incomplet aux ambitions limitées et par ailleurs réalisé rapidement entre mille autres occupations, pouvait contribuer à faire procéder à ces enquêtes, les auteurs s'estimeraient amplement gratifiés.

[des extraits de ces documents sont publiés dans la seconde partie de ce rapport]

- 2 (Lettre à) "Imo. Sr. D. Butros Gali, Secretario General de la ONU". Madrid 30 de mayo de 1994. par Grupo "Solidaridad v Avuda Humanitaria a Rwanda". Madrid.
- 4 Deux lettres concernant la mort de Bahigiki (manuscrites) d'un membre de sa famille à un ami. 31.10.1994 & 28.02.1995. (noms de l'auteur et destinataires sont connus). Kigali.
- 5 Lettre d'un expatrié européen à sa famille (manuscrit) 17.03.1993. (nom de l'auteur connu). Kigali.
7. "Massacres du FPR dans les communes de l'Est du pays". Un bourgmestre témoin. sans date. (nom connu).
8. "Liste des personnes massacrées par le FPR dans la commune Giti, préfecture Byumba". (manuscrit) sans date & anonyme.
- 12 Deux pages concernant l'assassinat de 3 évêques à Kabgayi et la situation du clergé rwandais. sans date par abbé Twagiramungu Bernardin.
- 17 Fax concernant l'assassinat des 3 évêques à Kabgayi. 1 juillet 1994 (noms connus). Kigali.
- 26 "Communiqué Immédiat. 6 juin 1994". Human Rights Watch/Africa.
- 31 "Sujets d'inquiétude au Rwanda en octobre 1994". 3 november 1994. Filip Reyntjens.
- 35 "Rwanda, reports of killings and abductions by the Rwandese Patriotic Army, April-August 1994". 20 october 1994. Amnesty International.
- 38 "Témoignages de réfugiés hutu arrivés à Cahi-Bukavu entre le 16 et le 20 octobre 1994". recueillis le 18.10.1994. par Soeur M.A. (nom connu). Bukavu.
- 39 "Letter dated 1 october 1994 from the secretary-general addressed to the president of the security council". 4 october 1994. New-York.
- 40 "UNO in Rwanda unterbricht Rücksiedlung der Flüchtlinge" (extrait de presse). "UNO untersucht Vorwürfe gegen Tutsis in Rwanda". Suddeutsche Zeitung N° 226. 30 september 1994.
- 41 Immer mehr Tutsi-Racheakte" (extrait de presse). Suddeutsche Zeitung, no 222. 26 september 1994.

³⁵Chaque source est précédée par le numéro donné au document cité dans la présente étude.

- 42 "Viele Ruander fliehen zum zweiten Mal nach Zaïre" (extrait de presse). Frankfurter Rundschau N° 222. 23 septembre 1994. "UN berichten von neuen Massakern" 24 septembre 1994. "UN-Organisationen streiten über Mordvorwürfe" 26 septembre 1994.
- 44 "Le Peuple rwandais accuse" le 21 septembre 1994. par Ch. Nkurunziza.
- 46 Lettre de Philippe de Dorlodot. 20 septembre 1994. Bukavu.
- 48 "Unruhen in Flüchtlingslagern" (extrait de presse. Frankfurter Rundschau. no 228. 30 septembre 1994.
- 49 "L'ONU a suspendu l'opération de retour des réfugiés". (extrait de presse). Le Monde. 30 septembre 1994.
- 56 "Contribution à la question du rapatriement et de la réconciliation". lettre des prêtres du Rwanda, réfugiés à Buhima-Goma au Révérend Père Hoser Visiteur Apostolique aw-R.Wanda. 3 septembre 1994. Goma.
- 58 "Bulletin d'Information" no 168/93. Amnesty International. 15 décembre 1993.
- 59 Fax de Caritas-Goma. 9 septembre 1994. Goma.
- 61 "The Afterinath of Genocide in Rwanda". Human RiRhts Watch/Africa. september 1994.
- 62 "Rapport de visite des blessés par le FPR, hospitalisés à l'Hopital Bugusa-Jomba et Rwanguba. Commission composée de Régine Van der Syp. NOVIB; Anselme Nzabonimpa, collectif des ONG-Goma; Ferdinand Bangamwabo, SIDI; Tchungu Knyamba Jerry, ABIBA. 11 août 1994.
- 63 "Personnes et familles entières tuées par les Inkotanyi (FPR) les journées du 7, 8, 9 et 10 avril 1994". (manuscrit, sans date, anonyme).
- 64 "Témoignages des ressortissants de Byumba qui ont assisté aux tueries du Front Patriotique Rwandais dans la Préfecture de Byumba". (copie d'un document manuscrit, sans date, anonyme).
- 65 "Les massacres par le FPR üuin-juillet-aoput). Liste : Ruhumuliza Benjamin". sans date.
- 69 "Liste manuscrite de personnes assassinées par le FPR, principalement dans la Commune de Kigarama". Fait par plusieurs personnes à Benaco (Tanzania). Sans date.
- 68 "Des milliers de Hutu massacrés au Rwanda" (extrait de presse). Libération. 1 & 2 octobre 1994.
- 72 "Les Rwandais continuent toujours à fuir les massacres". Uzziel Twagilimana. Collectif des ONG et Soeur Jacqueline Martin. 24.11. 1994.
- 74 "Rwanda, quel avenir" (brochure). GEAPO. Sud-Kivu. Zaïre. Septembre 1994.

- 75 "Lettre des prêtres des diocèses du Rwanda, réfugiés à Goma (Zaire) adressée au très Saint Père, le Pape Jean-Paul II". 14 signatures. 2 août 1994.
- 81 "Rwanda, a new catastrophe ?" Human Rights Watch/Africa. december 1994.
- 82 "Rwanda, achtergronden van een Tragedie". Serge A. Desouter, François Nzabahimana et "een Vlaams ontwikkelingshelfer". ACT. Brussel 1993.
- 83 "Rapport sur les Droits de l'Homme au Rwanda. sept 1991 - sept 1992. La Tolérance". ADL. Décembre 1992. Kigali.
- 84 "Rapport de visite", effectué au Rwanda du 1.9.1994 au 22.9.94 par Monique Mujawamariya.
- 85 "Le Rwanda ou l'Urgence politique". Rapport de Mission. François Nzabahimana. CRAD. 29 Août 1994. "Liste des prêtres, religieux, religieuses et laïcs consacrés, tués au Rwanda". Dialogue no 177. Août-Sept. 1994. Bruxelles.
- 86 "Droits de l'Homme sans Frontières". 6e année no 5. 1994.
- 87 "Despite the horrors, refugees maintain spiritual life". News Network International - News Service. August 17, 1994.
- 88 "Dénonciation du Genocide perpétré par le FPR au Rwanda". Université nationale du Rwanda, Butare. 5 pages de signatures, noms et fonctions. 19 février 1993. Butare.
- 89 "Un rescapé des massacres de l'armée du FPR témoigne". Collectif des ONG rwandaises à Goma. 0. 11. 1994. Goma.
- 90 "Les Nations veulent-elles se servir de l'Afrique des lacs?" Christophe Munzihirwa, archevêque de Bukavu. 3 août 1994. Bukavu.
- 91 "Rwanda, nécessité absolue de postposer le départ des troupes françaises de la zone de sécurité". Lettre au président de la République française. Munzihirwa Christophe, archevêque de Bukavu.
- 92 "Protestation". Lettre à Mr le Gouverneur de la Région au délégué du HCR à Bukavu. de Mgr Munzihirwa Chr. Archevêque de Bukavu. 23 août 1994. Bukavu.
- 93 "Compte-rendu de la Mission du Parlement Européen au Rwanda. 27-31 juillet 1994". Documents de séance du Parlement Européen. 23 août 1994.
- 94 "Liste des prêtres, religieux, religieuses et laïcs consacrés, tués au Rwanda". Dialogue N° 177. Août-Sept. 1994. Bruxelles.
- 100 "Liste de ceux qui ont été massacrés par les Inkotanyi dans la commune de Mukingo (Ruhengeri)" manuscrit. Communiqué par APDA et des réfugiés au nord-Kivu (Kibumba).

Abréviations

ADL	Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques
AFP	Agence France Presse
AI	Amnesty International
APDA	Association pour la promotion et la défense de la démocratie en Afrique.
APR	Armée patriotique rwandaise (RPA)
asbl	association sans but lucratif
COD	Coalition ougandaise pour la démocratie
COOPIBO	ONG belge (flamande)
docum.	document
e. a.	et autres
etc.	et cetera
DS	De Standaard
FAR	Forces armées rwandaises
FPR	Front patriotique rwandais (RPF)
GMT	Greenwich Mean Time
HCR	Haut commissariat pour les réfugiés
inkotanyi	nom rwandais pour le FPR
interahamwe	milice du MRND
LIRDHO	Ligue des réfugiés rwandais pour les droits de l'homme
Mgr	Moinseigneur
MINUAR	Mission des nations unies d'assistance au Rwanda (UNAMIR)
MNRD	Mouvement révolutionnaire national pour le développement, après mars 1991: Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie
no	numéro
NOVIB	ONG néerlandaise de volontaires et de coopération
NRA	National Resistance Army
NU	Nations Unies (UN)
O.C.	opere citato (oeuvre citée)
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
p.ex.	par exemple
pg	page(s)
RPA	Rwandese Patriotic Army (APR)
RPF	Rwandese Patriotic Front (FPR)
RUCA	Rijksuniversitair centrum Antwerpen
trad.	traduction
UFSIA	Universitaire Faculteiten Sint Ignatius Antwerpen
UN	United Nations (NU)
UNAMIR	United nations assistance mission for Rwanda (MINUAR)
UNHCR	United nations high commission for refugees
Vol.	volume

Index

Akagera	11, 14	Gisovu	11
Akanyaru	18	Gisuma	29
Bahigiki	18, 19, 22, 39	Gisumu	29
Bangamwabo	40	Gitarama	24
Basiima	16	Giti	21
Benaco	13, 14, 21, 26, 27, 41	Goma	2, 23, 32, 40, 41
Bihibindi	25	Habyarimana	12, 17, 22
Birambo	11, 32	Hitimana	27
Birenga	15	Hoser	22, 40
Bisika	21, 26	Jean-Paul II	23, 30, 41
Bizimungu	36	Jomba	40
Boutros Boutros-Ghali	25, 35, 36, 39	Kabare	24, 26
Bugarura .	26, 27, 31	Kabarondo	15
Bugesera	25, 28	Kaberangwe	26
Bugusa-Jomba	40	Kabgayi	39
Buhanga	25	Kabongoya	25
Buhima-Goma	40	Kaduha	11
Bukavu	6, 7 16, 33, 35	Kagame	16, 17
Burundi	15, 32	Kageya	27, 31
Busoga	30	Kagitumba	25
Butare	12, 28-30, 32	Karehe	25
Butaro	24	Karenaningo	25
Buyoga	14	Karengera	29
Bwisige	25	Kayonza	15
Byumba .	6, 10-14, 21, 22, 24-28, 30, 31, 40	Kayumba	28
Cahi-Bukavu	39	Kibali	21, 26
Colville	14	Kibeho	13, 32
Cyangugu	11, 28, 29	Kibumba	42
Cyohoha-Rukeri	24	Kibungo	23, 27-29
Cyuangugu	17	Kibungo	14
Cyumba	24	Kibuye	17, 29
Cyuru	14	Kigali	14, 16, 19, 25, 28, 29
Dallaire	24, 35	Kigali-Rusumo	24
de Dorlodot	40	Kigarama	15, 24, 26, 28
Desouter	41	Kigembe	13, 23, 32
Gahizi	25	Kinyami	14, 21, 26
Gako	28	Kirambo	24
Gakuku	30	Kirwa,	26
Gataka	30	Kisaro	10, 13
Gataraga	30	Kivumu	29
Gersony	9, 33, 36	Kivuye	24

Gicuma	24,28	Kiyombe	24, 27, 30, 31
Gihuke	25	Lac Victoria	16
Gikongoro	11,29	Luinas	14
Gikoro	30	Manjari	30
Gisenyi	22, 24, 27, 28	Martin	41
Gishali	27	Masango	28
Gishamvu	13, 23, 32	Mbiyo	28
Mehu	36	Nyamata	28
Meshero	21, 26	Nyamugali	22, 24, 27
Mikingo	30	Nyanza	21,29
Mucoye	34	Nyarubuye	24,27,28
Mugesera	15	Nyarurama	25
Muhazi	15, 24,27	Nyarushishi	29
Muhire	6	Nyinawimana	26, 31
Mujawarnariya	13, 41	Nyungwe	10
Mukarange	21, 24, 26, 27, 31	Nzabahimana	41
Mukarenge	30	Nzabonimpa	40
Mukingi	24,28	Plante	33, 35
Mukingo	30,42	Rango	29
Munzihirwa	33, 35, 41	Remera	19
Murambi	14, 15	Remera-Rukoma	24
Mururu	16, 17	Reremera	30
Murusisiro	27	Reyntjens	13, 39
Musange	34	Rubengera	32
Musango	32	Rugabano	11, 32, 34
Museveni	18	Rugezi	27, 31
Mushubati	28	Rugwangara	14
Mutara	11, 14, 15	Ruhengeri	13, 14, 24, 30, 35,42
Muti	25	Ruhumuliza	40
Mutura	22, 24	Rukara	15
Mututu	17	Rukira	15
Mutwa	25	Rukomo	21,26
Muvumba	24,30	Rusainbu	30
Muyanza	14	Rusatira	13, 23, 32
Muzaza	24, 27, 28	Rushanga	27
Mwendo	17	Rushunga	24,28
Nairobi	21	Rusumo	15, 24, 27, 28
Ndaba	11, 32,34	Rutekeleza	18
Ndago	32	Rutonde	15,24
Ngarama	25	Rutongo	18, 25
Nikwigize	35	Rwabigwi	25
Nkiko Nsengùnana	23	Rwabusoro	25
Nkurunziza	40	Rwamagana	27
Nord-Kivu	42	Rwangabo	12
Nsengimana	12	Rwanguba	40
Nsengiyumva	21	Rwebere	32
Nsinda	24	Rwerere	25
Ntarembe	21	Rwinzovu	30
Ntendezi	29	Sake	15

Ntyazo	29	Sarubeshi	25
Nyabirehe	30	Save	13, 28
Nyabishongwezi	23	Sebunya	16
Nyabisiga	14	Shingiro	30
Nyabisindu	29	Sibomana	28
Nyabwishongwezi	25	Sirnugomwa	27
Nyaconga	31	Songi	25
Nyacyonga	31	Taba	24
Nyagafunzo	27, 31	Tanzanie	15, 26
		Tchungu Knyamba	40
		Tousignant	13, 35
		Tumba	14
		Twagilimana	41
		Twagiramungu	39
		Uganda	9, 10, 16
		Van der Syp	40
		Yeru	27, 31
		Zaire	15, 32
		Zone tampon	22, 36
		Zone Turquoise	16

Deuxieme partie

ANNEXES

Contenu

[Des extraits de ces textes sont publiés dans la seconde partie de ce travail]

- 2 (Lettre à) "Imo. Sr. D. Butros Gali, Secretario General de la ONU". Madrid 30 de mayo de 1994. par Grupo "Solidaridad y Aygd Humanitaria a Rwanda". Madrid.
- 4 Deux lettres concernant la mort de Bahigiki (manuscrites) d'un membre de sa famille à un ami. 31.10.1994 & 28.02.1995. (noms de l'auteur et destinataires sont connus). Kigali.
- 5 Lettre d'un ex-patrié européen à sa famille (manuscrit) 17.03.1993. (nom de l'auteur connu). Kigali.
- 7 "Massacres du FPR dans les communes de l'Est du pays". Un bourgmestre témoigne. sans date. (nom connu).
- 8 "Liste des personnes massacrées par le FPR dans la commune Giti, préfecture Byumba". (manuscrit) sans date & anonyme.
- 26 "Communiqué immédiat" 6 juin 1994. Human Rights Watch.
- 35 "Rwanda, reports -,of killings and abductions by the Rwandese Patriotic Army, April-August 194". 20 october 1994. Amnesly International.
- 38 "Témoignages de réfugiés hutu arrivés à Cahi-Bukavu entre le 16 et le 20 octobre 1994". recueillis le 18.10.1994. par Soeur M.A. (nom connu). Bukavu.
- 61 "The Aftermath of Genocide in Rwanda". Human RiLyhts Watch/Africa. september 1994.
- 62 "Rapport de visite des blessés par le FPR, hospitalisés à l'Hopital Bugusa-Jomba et Rwanguba. Commission composée de Régine Van der Syp. NOVIB; Anselme Nzabonimpa, Collectif des ONG-Goma; Ferdinand Bangamwabo, SIDI; Tchungu Knyamba Jerry, ABIBA. 11 août 1994.
- 63 "Personnes et familles entières tuées par les Inkotanyi (FPR) les journées du 7, 8, 9 et 10 avril 1994". (manuscrit, sans date, anonyme).
- 64 "Témoignages des ressortissants de Byumba qui ont assisté aux tueries du Front Patriotique Rwandais dans la Préfecture de Byumba". (copie d'un document manuscrit, sans date, anonyme).
- 65 "Les massacres par le FPR (juin-juillet-août). Liste : Ruhumuliza Benjamin". sans date.

- 69 "Liste manuscrite de personnes assassinées par le FPR, principalement dans la Commune de Kigarama". Fait par plusieurs personnes à Benaco (Tanzania). Sans date.
- 72 "Les Rwandais continuent toujours à fuir les massacres". Uzziel Twagilimana. Collectif des ONG et Soeur Jacqueline Martin. 24.11. 1994.
- 81 "Rwanda, a new catastrophe ?" Human Rights Watch./Africa. december 1994.
- 83 "Rapport sur les Droits de l'Homme au Rwanda. sept 1991 - sept 1992. La Tolérance". ADL. Décembre 1992. Kigali.
- 84 "Rapport de Visite", effectué au Rwanda du 1.9.1994 au 22.9.94 par Monique Mujawamariya.
- 85 "Le Rwanda ou l'Urgence politique". Rapport de Mission. François Nzabahimana. CRAD. 29 Août 1994.
- 88 "Denonciation du Genocide perpétré par le FPR au Rwanda". Université nationale du Rwanda, Butare. 5 pages de signatures, noms et fonctions. 19 février 1993. Butare.
- 100 "Liste de ceux qui ont été massacrés par les Inkotanyi dans la commune de Mukingo (Ruhengeri)" manuscrit. Communiqué par APDA et des réfugiés au nord-Kivu (Kibumba).